



## Validation des acquis de l'expérience des primo-arrivants (VAE)



**Reconnaître les compétences et qualifications**  
pour faciliter l'accès à l'emploi



**INVESTIR  
DANS VOS  
COMPÉTENCES**



**MINISTÈRE  
DU TRAVAIL**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## TROIS CONSTATS



**Plus de 45 % des signataires du CIR** (contrat d'intégration républicaine) âgés de 26 ans à 35 ans ont exercé une activité professionnelle dans leur pays d'origine (commerce, bâtiment et travaux publics, hôtellerie-restauration-tourisme, santé, transport-logistique)...



**Les personnes primo-arrivantes\* accèdent difficilement à un emploi en France**, malgré leur mobilité (géographique, professionnelle) et leur intérêt à rejoindre des filières métiers en pénurie de main-d'œuvre.



**Valider les acquis de l'expérience et reconnaître les savoir-faire** facilitent la mobilité professionnelle et l'insertion durable dans l'emploi de tous les publics.

## LA VAE DES PRIMO-ARRIVANTS

### UNE RÉPONSE AUX BESOINS DES ENTREPRISES

La France compte près de 400 000 emplois non pourvus. Ce dispositif de VAE est une réponse efficace aux difficultés de recrutement exprimées sur les métiers en tension des territoires.

### LE PUBLIC ELIGIBLE

Toute personne primo-arrivante ressortissante de pays tiers (hors UE, EEE et Confédération helvétique) avec l'expérience métier (maçon.ne, serveur.euse, assistant.e de vie aux familles, conducteur.trice routière, informaticien.ne, mécanicien.ne,... ) et qui souhaite voir ses expériences professionnelles et savoir-faire évalués et reconnus.

### LES PRÉREQUIS NÉCESSAIRES

Pour intégrer le dispositif de VAE, les candidats identifiés et adressés à l'Afpa par l'Ofii (Office français de l'immigration et de l'intégration), Pôle emploi, Missions locale ou toute autre structure doivent :

\*Primo-arrivants : personnes bénéficiaires d'un premier titre de séjour, qui ont vocation à s'installer durablement en France



**Être titulaires d'un titre de séjour** depuis moins de 5 ans



**Avoir signé un CIR** (contrat d'intégration républicaine)



**Avoir le niveau A1\*** de maîtrise de la langue française

\*En cas d'absence de certification en français obtenue avec l'Ofii, un test de niveau sera réalisé à l'entrée dans le dispositif Afpa

## DES PRESTATIONS ADAPTÉES AUX SPÉCIFICITÉS DES PERSONNES

Pour justifier de l'expérience professionnelle déclarée, l'Afpa est identifiée comme « tiers de confiance », et compense l'absence éventuelle de justificatifs par une analyse approfondie de l'expérience du candidat, par des questionnaires et entretiens, et le cas échéant, la mise en situation sur plateau technique.

## TROIS PARCOURS SUR MESURE

### 1- LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE (VAE) POUR OBTENIR UN TITRE PROFESSIONNEL

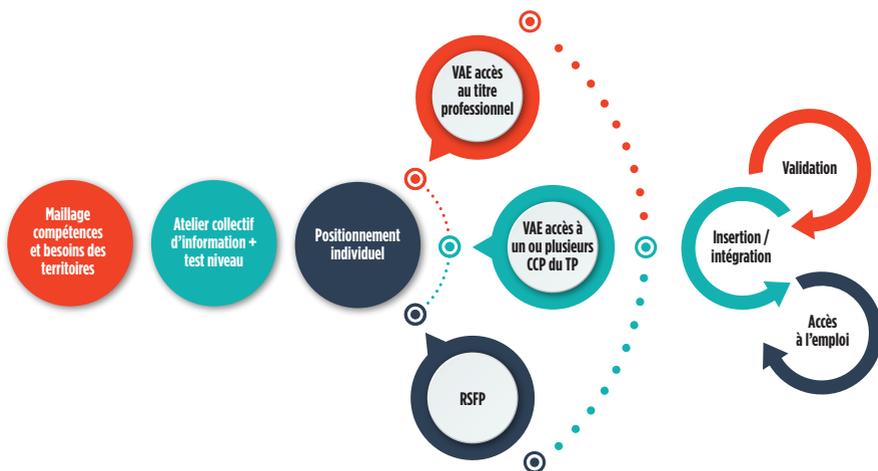
Les personnes doivent posséder les prérequis nécessaires à l'obtention d'un titre par la voie de la VAE ou acquérir au maximum un bloc de compétences manquant, grâce à un ou plusieurs modules de formation complémentaires.

### 2- LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE PAR CERTIFICAT DE COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES (CCP)

Les personnes possédant l'équivalent d'un seul bloc de compétences du titre visé seront orientées vers la VAE CCP qui donne accès à un emploi à pourvoir sur le territoire.

### 3- LA RECONNAISSANCE DES SAVOIR-FAIRE PROFESSIONNELS (RSFP)

Elle s'adresse aux personnes ne disposant pas des prérequis pour accéder à la VAE traditionnelle et pour lesquelles des emplois ont été identifiés. Elles pourront faire reconnaître leurs acquis et savoir-faire professionnels, et à partir d'un portefeuille de compétences remis en présence d'un jury de professionnels, enclencher une recherche d'emploi.



## UNE ÉVALUATION RÉGULIÈRE DU DISPOSITIF POUR UNE DÉMARCHE QUALITÉ

Des indicateurs de suivi nationaux et régionaux permettront d'apprécier le nombre de bénéficiaires aux différentes étapes du parcours : entrée dans la démarche, présentation au jury et accès à la certification partielle, totale ou à la reconnaissance des savoir-faire professionnels.

## DES PARCOURS VAE SUR TOUT LE TERRITOIRE

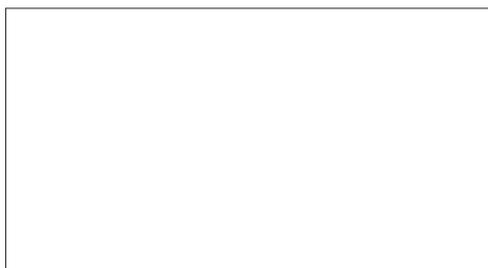
Le croisement des “attentes” des territoires, des données de l’OFII\* (nombre de CIR signés) et des besoins des bassins d’emploi, a permis d’identifier **11 régions et 24 centres Afp**.





## POUR EN SAVOIR PLUS

Votre contact à l'Afpa



POUR EN SAVOIR PLUS :

[www.afpa.fr](http://www.afpa.fr)



SUIVEZ-NOUS



[www.afpa.fr](http://www.afpa.fr)



INVESTIR  
DANS VOS  
COMPÉTENCES



MINISTÈRE  
DU TRAVAIL

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes  
Établissement public à caractère industriel et commercial  
Tour Cityscope, 3 rue Franklin, 93100 Montreuil  
824 228 142 RCS BOBIGNY